

BANQUE FRANCO TUNISIENNE -BFT-

Siège social : 13 Rue d'Alger Tunis 1000

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2008, la BANQUE FRANCO TUNISIENNE -BFT- publie, ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

Les Actionnaires présents représentant 80 % du capital déclarent accepter la tenue de la présente Assemblée à la date de ce jour Mercredi huit juillet deux mille neuf (Mercredi 08 juillet 2009) nonobstant les dispositions de l'article 275 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des deux commissaires aux comptes relatifs à l'année 2008 approuve le rapport du Conseil d'Administration et les états financiers relatifs à l'exercice 2008 tel qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial des deux commissaires aux comptes relatif aux opérations visées à l'article 29 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux Etablissements de Crédit et à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Membres du Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserves de leur gestion relative à l'exercice 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2008, d'un montant de 136.520,535 DT au compte résultat reporté

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

SIXIEME RESOLUTION

Conformément à l'article 29 des Statuts de la Banque et à la Réglementation en vigueur, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant annuel des jetons de présence par Administrateur à trois mille dinars (3.000 DT).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant l'expiration du mandat du deuxième Commissaire aux Comptes. Mr.Mourad Guellaty et en application des dispositions des articles 13 ter et 260 du Code des Sociétés Commerciales, de l'article 35 (deuxième paragraphe) de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux Etablissements de Crédit telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 mai 2006 et de l'article 33 des Statuts de la Banque, renouvelle la nomination de Mr. Mourad Guellaty comme deuxième Commissaire aux Comptes pour les exercices 2009, 2010 et 2011.

Sa rémunération sera fixée conformément à la réglementation régissant la profession de Commissariat aux Comptes.

Mr. Mourad Guellaty déclare accepter le renouvellement de la mission de deuxième Commissaire aux Comptes qui vient de lui être confiée et déclare qu'il ne se trouve dans aucun cas des empêchements prévus par la loi.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de cette acceptation de la mission par le Commissaire aux Comptes désigné.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

HUITIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités légales de dépôt, de publication et autres, l'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au Représentant légal porteur d'une expédition ou d'une copie du procès verbal de cette Assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable :

BILAN APRES REPARTITION DES BENEFICES			
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2008			
(Unité: en 1000DT)			
	Note	31/12/08 Après affectation	31/12/07 Après affectation
<u>ACTIF</u>			
AC 1- Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP ET TGT	1	11 190	43 253
AC 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	531	5 605
AC 3- Créances sur la clientèle	3	377 766	352 356
AC 4- Portefeuille titres commercial	4	0	10 769
AC 5- Portefeuille d'investissement	5	738	712
AC 6- Valeurs immobilisées	6	3 629	3 744
AC 7- Autres actifs	7	11 066	21 739
TOTAL ACTIF		404 920	438 177
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Banque centrale et C.C.P	8	201	774
PA 2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	98 259	41 538
PA 3- Dépôts et avoirs de la clientèle	10	293 210	365 082
PA 4- Emprunts et ressources spéciales	11	2 022	1 853
PA 5- Autres passifs	12	4 396	22 234
TOTAL PASSIF		398 088	431 481
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
CP 1- Capital	13	5 000	5 000
CP 2- Réserves	13	900	900
CP 4- Autres capitaux propres	13	2 723	2 723
CP 5- Résultats reportés	13	-1 790	-1 927
CP 6- Résultat de l'exercice	13	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES		6 833	6 696
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		404 920	438 177

III- L'état d'évolution des capitaux propres

Libellé	solde au 31/12/08 avant affectation	Affectation et imputations	solde au 31/12/08 après affectation
Capital	5 000		5 000
Réserves	900		900
Autres capitaux propres	2 723		2 723
Résultats reportés	-1 927	137	-1 790
Résultat de l'exercice	137	-137	0
Total	6 833	0	6 833